

COMMUNIQUÉ – REHAUSSEMENT SALARIAL

STRATÉGIE DE L'APQ

Dans le contexte des négociations amorcées entre l'État et les syndicats pour le renouvellement des conventions collectives dans la fonction publique et parapublique, l'APQ a entrepris de sensibiliser les principaux ministres du gouvernement québécois à l'importance de mieux reconnaître le rôle et la contribution des psychologues en vue de garantir l'accessibilité et le maintien des services en santé mentale. La rémunération des psychologues fait partie des enjeux majeurs soulevés par l'Association.

Rappelons qu'au cours des 18 derniers mois, des actions ont été menées auprès des centrales syndicales afin de leur faire part du mécontentement des psychologues et de les inciter à accorder une attention plus soutenue aux conditions de travail qui sont les nôtres dans les différents réseaux. Notre message a été entendu puisque nous observons que les centrales syndicales manifestent beaucoup plus d'attention qu'auparavant aux conditions de travail des psychologues. L'APQ va d'ailleurs participer à des rencontres de consultation avec certains syndicats.

Comme vous le savez, les psychologues du secteur public ne forment qu'un petit groupe parmi les quelques 440 000 employés de l'État. De manière réaliste, les gains monétaires à réaliser se situeront probablement dans la fourchette des gains qu'obtiendront les autres groupes et professions. À ce compte-là, l'écart de rémunération entre les psychologues du secteur public et ceux du secteur privé continuera de se creuser. **Pour cette raison, l'Association a choisi de cibler un créneau spécifique et propose de discuter et négocier un statut particulier (ou des clauses distinctes) pour les psychologues.**

Notre objectif est de démontrer qu'un statut particulier devra reconnaître la complexité et la lourdeur de la tâche des psychologues, qu'il devra refléter l'évolution de la pratique professionnelle de même que les nouvelles exigences professionnelles requises. Par ailleurs, nous voulons convaincre nos interlocuteurs que sans cette reconnaissance, les réseaux publics ne pourront pas combler leurs postes ni retenir les psychologues qui sont de plus en plus attirés par les conditions de pratique et la rémunération qu'offre le secteur privé. Par exemple, nous vous annonçons il y a quelques jours que le conseil d'administration de la CSST a accepté de rehausser les honoraires des psychologues en pratique privée, lesquels passeront prochainement de 65 \$ à 85 \$ / heure. Voilà un exemple de pression additionnelle sur le secteur public que nous entendons mettre en évidence...

Alors que le Québec compte plus de 50 % des psychologues pratiquant au Canada, comment peut-on expliquer les difficultés de recrutement et de rétention des psychologues dans les services publics québécois? Comment s’y prendra-t-on pour faire face aux besoins en santé mentale de la population?

Pour l’APQ, les conditions de pratique et la rémunération des psychologues font partie des enjeux de la santé mentale au Québec.

Charles Roy, Président

Pascale Doucet, responsable du comité du rehaussement salarial